

Modèle de demande de congé pour l'IEN

A reproduire à la main et à envoyer à votre IEN avant le 21 AVRIL 2012 dernier délai

NOM Prénom
Grade et fonction
Etablissement

À Monsieur le Directeur Académique
S/c de M/Mme l'Inspecteur(trice) de l'Education Nationale
de la Circonscription de.....

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 (art. 34 alinéa 7), j'ai l'honneur de solliciter un congé avec maintien intégral du salaire pour la journée du 22 mai 2012 afin de participer à un stage de formation syndicale intitulé « Les difficultés du métier d'enseignant ». Il se déroulera à Strasbourg (Amphi A3 Le Bel, 4 rue Blaise Pascal).

Il est organisé par la Section Départementale de la FSU du Bas-Rhin sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Je vous prie, Monsieur le Directeur Académique, de recevoir mes salutations respectueuses.

À, le2012

Signature

Bulletin d'inscription pour le SNUipp-FSU 67

A compléter et à nous renvoyer dans les meilleurs délais
après avoir envoyé la demande ci-dessus à votre IEN

NOM Prénom
Adresse personnelle
.....
Adresse électronique
TEL
Etablissement

Congé de formation syndicale: précisions...

Ce stage est ouvert à tous, syndiqués ou non. Quelle que soit votre position administrative.

Pour participer à ce stage vous bénéficierez d'un **congé de droit**.

Chaque enseignant a « droit » à 11 jours de congé pour formation syndicale par an en plus des 6 heures de RIS.

Seul **impératif**: envoyer votre demande de congé (ci-dessus) au Directeur Académique (ex-IA) sous couvert de votre IEN avant le 21 avril dernier délai.

Si vous souhaitez participer à ce stage nous vous conseillons même d'envoyer votre demande dès maintenant.

A la clôture des inscriptions nous vous ferons parvenir un courriel de confirmation avec des informations pratiques.

A l'issue du stage vous recevrez une attestation de présence à faire parvenir à votre IEN.